

# CONTRAT D'ADHÉSION – MEMBRE ACTIF

N° adhérent :

Association Loi 1901 à but non lucratif déclarée à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 25 janvier 1965  
**N° RNA W743000362 - Siret 30536302000036 - [www.frontalier.org](http://www.frontalier.org)**

Civilité :  Nom :  Prénom :

Nationalité :  Profession :

Date de naissance :       E-Mail :

Téléphone portable :  Téléphone domicile :

Adresse :

Code postal :  Ville :  Pays :

Lieu de travail :  Canton de travail :

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare adhérer à l'Association Groupement Transfrontalier Européen à compter du \_\_\_\_\_ et souscris aux obligations résultant des Statuts (sur le site internet, partie "téléchargements") dont je reconnais avoir pris connaissance.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, Bon pour accord"

Signature de l'adhérent

Signature du Président

## Cotisations en vigueur à titre indicatif

### Actifs

100,00€ /an

### Jeunes (- de 26 ans)

55,00€ /an

### Retraités\*

55,00€ /an

\*(Agés de plus de 65 ans - Dès la 2ème année de cotisation)

## Conditions générales liées au contrat d'adhésion d'un membre actif

### 1. Contrat :

L'adhésion d'un membre actif au Groupement transfrontalier européen (GTE) est générée par la souscription du présent contrat qui reprend les missions du GTE et les services dont il peut bénéficier. Ce contrat est signé, d'une part, par l'Adhérent, après qu'il a pris connaissance des statuts du Groupement Transfrontalier Européen et de son Règlement Intérieur et, d'autre part, par le Président de l'Association ou son représentant, sous réserve d'agrément du Directoire.

### 2. Cotisation :

L'adhésion comporte une cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale. Cette adhésion est payable à l'inscription. Elle est ensuite appelée annuellement pour l'année auquel elle se rapporte selon les règles fixées en Assemblée Générale. Tout défaut de règlement entraînera la procédure de radiation des adhérents de l'Association, conformément aux statuts. En cas de démission, il ne sera procédé à aucun remboursement de cotisation.

Par ailleurs, certaines prestations de services peuvent faire l'objet d'une participation financière et, le cas échéant, d'une majoration la première année d'adhésion.

### 3. Montant et modalités de paiement :

L'Assemblée Générale fixe chaque année le montant des cotisations. Le Groupement transfrontalier européen privilégie le règlement par prélèvement dans le souci de limiter les frais de collecte.

### 4. Renouvellement et résiliation :

L'adhésion est renouvelée chaque année par tacite reconduction, conformément aux statuts. Un membre peut résilier son adhésion par simple courrier adressé au siège avec un délai de prévenance de 3 mois avant la date d'échéance de cotisation.

### 5. Droit d'accès et de rectification :

Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant ; vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès du responsable des fichiers de l'association.

### 6. Droit applicable :

Il est expressément convenu que pour tout litige, les tribunaux du domicile du siège social du Groupement transfrontalier européen seront seuls compétents.



# LE GROUPEMENT TRANSFRONTALIER EUROPÉEN, 1ÈRE ASSOCIATION DE FRONTALIERS FRANCO-SUISSES

## **B**ienvenue au Groupement transfrontalier européen !

Votre association a été fondée en 1963, pour combattre les inégalités et assurer un statut aux travailleurs frontaliers.

Nous comptons aujourd'hui 20 000 membres et représentons donc **la plus grande association de frontaliers franco-suisse**s.

Votre interlocuteur fiable et de premier ordre !

En nous rejoignant, vous nous soutenez, vous nous permettez d'**être représentatif** auprès des institutions suisses, françaises et européennes, pour vous faciliter votre parcours de frontaliers.








*Adhérer aujourd'hui, c'est s'assurer de trouver demain des solutions grâce au GTE*

**Le Groupement Transfrontalier Européen** répond à vos questions, vous **informe** au quotidien, vous **accompagne** dans votre parcours, **défend** collectivement les droits des frontaliers.

Domaines de prédilection : juridique, social, fiscal, l'emploi et bien d'autres **conseils et formations** vous **bénéficierez de nombreux avantages** sur vos loisirs grâce aux partenaires choisis.

**ALORS REJOIGNEZ NOUS !**

## Avec votre adhésion, vous bénéficiez :

-  Un abonnement au « Frontalier Magazine » : notre revue d'informations, véritable lien avec la communauté des frontaliers (Actus - dossier - bons plans)
-  Un abonnement à notre newsletter mensuelle Front@ligne (Actus - bons plans - agenda)
-  Une ligne téléphonique dédiée et gratuite pour nous contacter
-  Un accès aux permanences téléphoniques des services
-  L'intégralité de l'offre de notre service Emploi ;
-  L'accès à nos conférences, ateliers et webinars spécialisés
-  Une entrée gratuite au Salon du Frontalier annuel
-  Une Carte Cezam, véritables avantages, promos, réductions auprès de 15 000 partenaires
-  Notre Club Frontalier VIP pour des réductions locales, voyages, presse avec nos partenaires
-  Des conditions préférentielles auprès de nos partenaires (Banques, Assurances, ...)

Créancier : Groupement transfrontalier européen  
21 avenue Emile Zola - BP35  
74103 Annemasse Cedex

Identifiant du créancier SEPA : FR86ZZZ296058

## Mandat de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat (RUM) .....

### Identification

Nom, prénom et adresse du débiteur

Type de paiement  Récurrent

Périodicité  Annuel

Date, lieu et signature

### Identification du compte bancaire

IBAN (Identifiant international de compte)

BIC (Identifiant international de l'établissement)

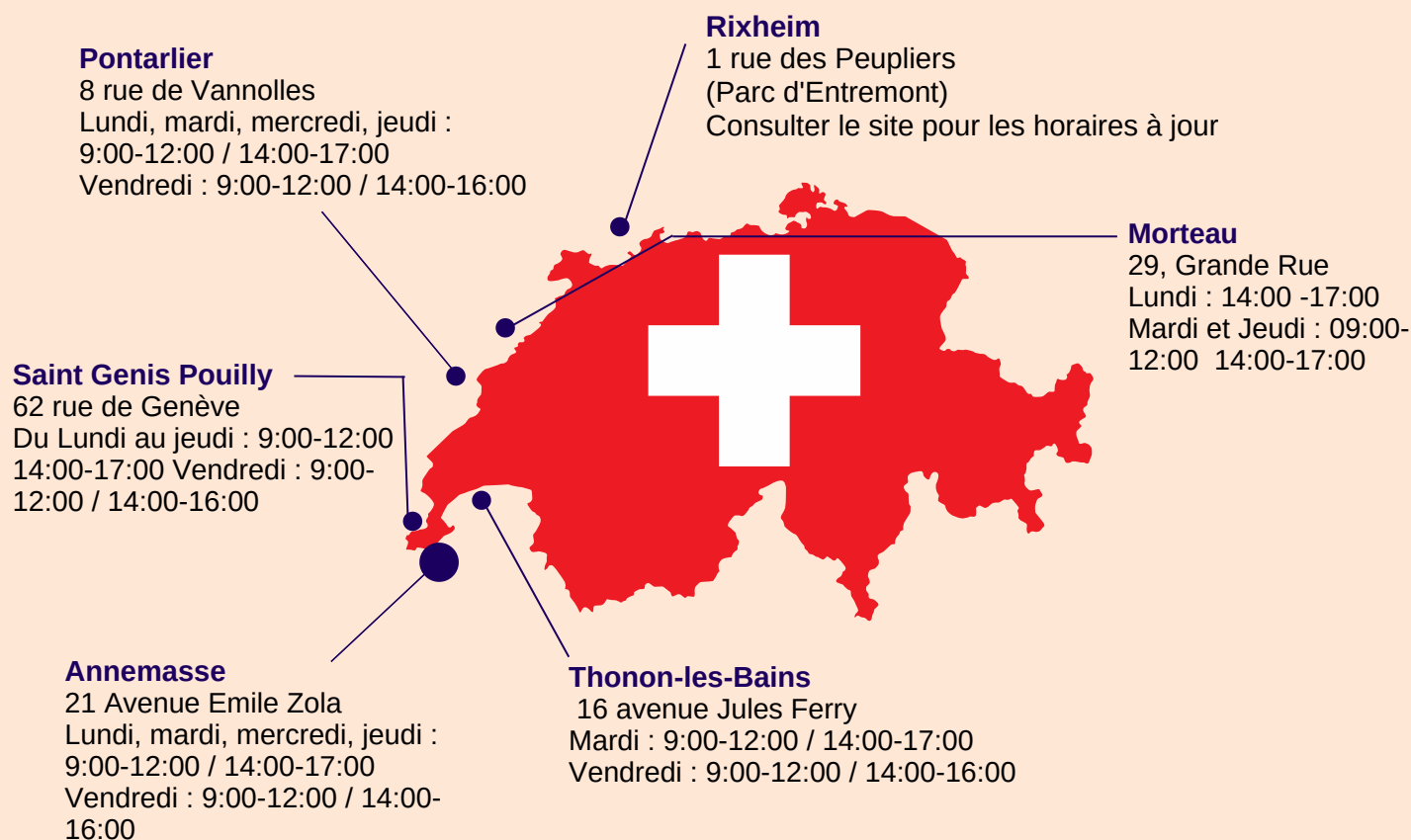
Nom de l'établissement bancaire

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :  Groupement Transfrontalier Européen (GTE) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et  votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GTE. Vous bénéficiez du droit du remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**Le Groupement transfrontalier européen s'engage à respecter l'accès aux données de ce formulaire. Ces données serviront exclusivement à la gestion de l'adhésion et feront l'objet d'un traitement conforme à la réglementation RGPD en vigueur.**

**MERCI DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

# LE GTE EN 6 ANTENNES LE LONG DE LA FRONTIÈRE



## UNE GESTION DES ADHÉSIONS SIMPLIFIÉE



C'EST  
FACILE !

1

### JE CHOISIS LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Plus de soucis de renouvellement  
Plus d'interruption de vos services  
Esprit libre et serein

Je dois remplir le contrat ci-contre

C'EST  
PERSONNALISÉ

2

### UN SERVICE PERSONNALISÉ

Des infos sur mesure, exclusives et régulières  
pour m'accompagner

Je donne mon adresse mail personnelle

Si un jour je change d'avis ? C'est facile de résilier

A MES  
COTÉS

3

### GTE UN JOUR GTE TOUJOURS

Des experts à mes cotés, facilitateurs dans mes démarches

L'assurance qu'il me faut

Je suis : solidaire dans mes engagements

Plus nombreux plus forts !

[www.frontalier.org](http://www.frontalier.org)